



Open Briefing
Conseil de sécurité

Non-prolifération et la République populaire démocratique de Corée

New York, le 31 mai 2024

Remarques de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions le Sous-Secrétaire général Khiari pour son exposé et saluons la participation du représentant de la République populaire démocratique de Corée à nos délibérations.

Suite aux essais et annonces des derniers mois, la Suisse a observé avec la plus grande inquiétude cette nouvelle tentative de lancement d'un satellite par la RPDC lundi dernier. Son échec ne doit pas nous tromper sur le fait qu'il s'agit d'une violation des résolutions de ce Conseil. La Suisse la condamne - comme elle le fait pour toutes les violations. C'est pourquoi nous condamnons également le lancement encore plus récemment d'une salve de missiles balistiques à courte portée par la RPDC. Nous notons que les autorités japonaises ont été notifiées de la tentative de lancement d'un satellite. Toutefois, un tel avertissement serait plus efficace si tous les acteurs régionaux et organisations internationales pertinentes sont informées en avance.

Permettez-moi d'ailleurs de souligner trois points :

Premièrement, nous réitérons notre appel à la RPDC à renoncer à toute future tentative de lancement de missiles balistiques. Tout tir recourant à la technologie des missiles balistiques constitue une violation du droit international, notamment des résolutions de ce Conseil de sécurité. Comme évoqué lors de nos dernières séances, la question de la charge de la fusée n'est pas déterminante dans cette situation. Ce Conseil devrait donc condamner ces tirs et y répondre.

Deuxièmement, si les obligations qui découlent des résolutions valent en premier lieu pour la RPDC, elles s'appliquent également à tous les États. Ceux-ci sont tenus de mettre en œuvre de manière effective les sanctions du Conseil de sécurité. Sauf exemption préalable par le comité 1718, des projets de coopération dans les domaines spatial et de l'armement sont par principe incompatibles avec le respect des sanctions de ce Conseil. De plus, en tant qu'États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous sommes tenus de lutter contre la prolifération des armes nucléaires. Toute tentative de légitimer le développement du programme et des vecteurs nucléaires de la RPDC viole l'esprit des résolutions de ce Conseil et du TNP. La vigilance continue de tous les États membres de l'ONU est donc nécessaire. Nous devons tous agir en faveur du désarmement et du maintien du tabou nucléaire. Il s'agit d'une obligation légale, d'un devoir moral et d'une nécessité existentielle.

Troisièmement, n'oublions pas le sort de la population de la RPDC, qu'il ne faut pas laisser pour compte. Nous sommes troublés de voir que, même après l'assouplissement des lourdes restrictions mises en place par la RPDC en lien avec la pandémie, l'accès des humanitaires internationaux au pays ne soit pas encore possible. Le système onusien et des acteurs bilatéraux et non-gouvernementaux seraient pourtant prêts à reprendre leur soutien à la population de la RPDC. Nous rappelons qu'ils devraient toutefois bénéficier d'un accès sûr et sans entrave.

Monsieur le Président,

Le Conseil ne doit pas rester passif face à ces essais qui, conjointement avec le programme nucléaire de la RPDC, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationale. Il joue un rôle indispensable pour encourager le dialogue, la désescalade et la recherche de solutions diplomatiques. Il s'agit, comme recommandé par le Nouvel Agenda pour la Paix, de remédier au délitement des normes internationales visant à prévenir la dissémination et l'emploi des armes nucléaires. Nous soulignons également que les violations graves et systématiques des droits humains et l'impunité doivent cesser.

Enfin, toute action du Conseil doit se baser sur des informations fiables et indépendantes. Dans ce contexte, la Suisse regrette profondément que suite au veto de mars dernier, le mandat du groupe d'experts n'ait pas été renouvelé. La Suisse, pour sa part, continuera son engagement au sein du Conseil, du comité de sanctions et sur place pour une péninsule coréenne dénucléarisée et en paix.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

We thank Assistant Secretary-General Khiari for his presentation and welcome the participation of the representative of the Democratic People's Republic of Korea in our discussions.

Following the tests and announcements of recent months, Switzerland has watched with great concern this latest attempt by the DPRK to launch a satellite last Monday. Its failure should not mislead us as to the fact that this is a violation of the resolutions of this Council. Switzerland condemns it - as it does all such violations. This is why we also condemn the even more recent launch of a salvo of short-range ballistic missiles by the DPRK. We note that the Japanese authorities were notified of the attempted satellite launch. However, such a warning is only effective if all relevant regional actors and international organizations are informed in advance.

Allow me to underline three points:

Firstly, we reiterate our call on the DPRK to refrain from any future attempts to launch ballistic missiles. Any launch using ballistic missile technology is a violation of international law, including resolutions of this Security Council. As mentioned at our last meetings, the question of the rocket's payload is not decisive in this situation. This Council should therefore condemn and respond to these launches.

Secondly, while the obligations arising from the resolutions apply primarily to the DPRK, they also apply to all other states. All states are obliged to effectively implement the Security Council's sanctions. Unless previously exempted by the 1718 Committee, cooperation projects in the fields of space and armaments are, as a matter of principle, incompatible with compliance with Security Council sanctions. Furthermore, as State Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT), we are obliged to combat the proliferation of nuclear weapons. Any attempt to legitimize the development of the DPRK's nuclear program and delivery systems violates the spirit of the resolutions of this Council and of the NPT. Continued vigilance on the part of all UN member states is therefore essential. We must all act in favour of disarmament and the maintenance of the nuclear taboo. This is a legal obligation, a moral duty and an existential necessity.

Thirdly, let us not forget the plight of the people of the DPRK, who must not be left behind. We are troubled to see that, even after the relaxation of the heavy restrictions put in place by the DPRK in connection with the pandemic, access to the country for international humanitarians is still not possible. The UN system, as well as bilateral and non-governmental actors, are nonetheless ready to resume their support for the DPRK population. We reiterate, however, that they should enjoy safe and unhindered access.

Mr. President,

The Council must not remain passive in the face of these tests which, together with the DPRK's nuclear program, constitute a threat to international peace and security. It plays an indispensable role in encouraging dialogue, de-escalation and the search for diplomatic solutions. As recommended by the New Agenda for Peace, this involves remedying the breakdown of international norms aimed at

preventing the spread and use of nuclear weapons. We also stress that serious and systematic human rights violations and impunity must cease.

Finally, any action by the Council must be based on reliable and independent information. In this context, Switzerland deeply regrets that, following last March's veto, the mandate of the group of experts has not been renewed. For its part, Switzerland will continue its commitment within the Council, the Sanctions Committee and on the ground to a denuclearized and peaceful Korean peninsula.

Thank you.